

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

2024



ÉDITO

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique entre en 2024 dans sa neuvième année. Elle compte aujourd'hui 578 membres et une équipe de près de 130 agents placés au service des collectivités alsaciennes. Depuis son démarrage au 1^{er} janvier 2016, ses effectifs et son activité ont augmenté de 50 %, sur la mission Application du droit des sols principalement, mais aussi sur les nouvelles missions et services créés depuis : la formation des élus et services, l'information géographique, la paie à façon, le contrôle et la conformité en ADS, la gestion des déclarations d'intention d'aliéner. L'ATIP s'est aussi enrichie de nombreux partenariats avec le SDEA, l'EPFA, l'ADAUHR, etc.

Elle a entrepris de consolider ses missions et ses services dans une démarche de projet de service démarrée en 2023 et qui aboutira en 2024. Elle s'oriente également vers le déploiement des partenariats avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), mais aussi avec l'ensemble des collectivités, organismes, professionnels et autres contributeurs à la fabrication des territoires. L'ATIP travaille de manière ouverte et en réseau.

Avec les transitions écologiques en cours, les collectivités sont amenées à renouveler les valeurs qui fondent leurs politiques et projets territoriaux, à innover et aussi à davantage travailler ensemble. Construire des espaces d'échanges et d'expérimentation, inventer des formes de gouvernance et de concertation adaptées aux différentes situations, trouver des solutions opérationnelles mettant en œuvre les visions pour l'avenir, sont autant de défis passionnants à relever pour les collectivités et leur ingénierie publique.

Consolider les missions de l'ATIP, ses compétences et ses expertises implique pour elle de s'inscrire dans les changements et les transitions en cours en restant au plus près des préoccupations de ses membres.

Isabelle Dollinger,
Présidente de l'ATIP

Notre présence sur les territoires



LES ÉQUIPES LOCALISÉES À HAGUENAU, SAVERNE, OBERNAI

Des équipes d'études et d'accompagnement technique en urbanisme et aménagement

Des équipes d'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS)

ET MOLSHEIM

Une équipe d'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS)

À STRASBOURG

- **Les Services support** : la Direction, le Secrétariat général comprenant l'équipe de la mission Paie et Gestion des listes électorales
- **Le Service ressources métiers** comprenant les référents métiers et autres supports métiers dont des instructeurs ADS « volants », les systèmes d'information et les contrôleurs en charge de la conformité et du contrôle en ADS
- Ils soutiennent les équipes en territoire sur l'ADS et les études et assurent les missions suivantes : information géographique, gestion des déclarations d'intention d'aliéner, conformité et contrôle en ADS
- Ils portent la mission Formation des élus et des services de l'ATIP

Les missions de l'ATIP 3 pôles de missions complémentaires

Un service complet : de la réflexion stratégique à la réalisation opérationnelle des projets, de la formation des élus et du personnel, à la mise à disposition d'outils et d'assistances.

Depuis sa création, l'ATIP a développé son offre de services et ses missions à partir des besoins exprimés par les collectivités membres pour faciliter l'exercice de leurs compétences. Aujourd'hui, elle propose plusieurs missions en urbanisme et aménagement opérationnel, des outils de gestion et de connaissance territoriale, et des outils de gestion administrative. Elle s'appuie aussi sur son expertise pour délivrer des formations aux élus et au personnel des collectivités.

FORMATION DES ÉLUS ET DES SERVICES, ANIMATIONS

URBANISME & AMÉNAGEMENT

- > Le conseil gratuit
- > Application du droit des sols (ADS) et Conformité et contrôle en ADS
- > Accompagnement technique et études : planification territoriale, urbanisme, aménagement opérationnel, procédures environnementales, conduite de démarches stratégiques et projets de territoire

OUTILS DE CONNAISSANCE TERRITORIALE ET DE GESTION ADMINISTRATIVE

- > Information Géographique (IG)
- > Gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) en partenariat avec l'EPF d'Alsace sur le volet droit de préemption urbain
- > Traitement des paies et des indemnités des élus, paie à façon
- > Gestion des Listes Électorales (GLE)

Formation des élus locaux et des services

Comprendre, partager et agir

Dans un contexte de mutation profond de nos sociétés et de nos territoires, donner du sens à nos actions des collectivités et concevoir de manière solidaire les orientations stratégiques sont les conditions pour construire un avenir commun et mettre en œuvre les actions publiques qui en découlent. Se former, partager les expériences tout au long de son mandat d'élu comme de son parcours professionnel sont des enjeux de démocratie locale. Pour accompagner et comprendre les évolutions des modèles d'aménagement fondés sur une nouvelle vision du développement territorial, afin de répondre aux enjeux climatiques, de sobriété foncière et de qualité, tout en assurant la prise en compte des besoins actuels et à venir des territoires, l'ATIP étoffe son offre de formations en lien avec le Réseau Territoriale d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), les associations des maires alsaciennes et l'ENGEES.

En 2024 le catalogue de formations de l'ATIP s'articule autour de trois axes :

- Des formations « socles » sur les fondamentaux de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement ainsi que le contentieux.
- Un cycle de formations conçu avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace « Vers de nouveaux modèles d'aménagement et de programmation urbaine », pour répondre aux problématiques de maîtrise de la consommation foncière (Objectif Zéro Artificialisation Nette), d'intégration des enjeux environnementaux aux besoins liés à habitat, mais aussi d'ambition de qualité, dans les projets de territoire et d'aménagement.
- Des formations « sur mesure », des ateliers pédagogiques participatifs, pour élus et techniciens à l'échelle communale et intercommunale élaborés, à la demande, autour de problématiques spécifiques pour travailler ensemble sur des sujets communs.

L'ATIP met en ligne et actualise son catalogue sur le portail dédié www.moncompteformation.gouv.fr/ et accompagne les élus pour les demandes de financement.



CHIFFRES CLÉS

18 formateurs

11 thématiques

16 sessions programmées au catalogue, 14 formations organisées en territoire et 2 à Strasbourg

Mission Instruction du Droit des Sols

La Démat.ADS va continuer à occuper une grande partie de l'année 2024 avec notamment le passage aux consultations dématérialisées des services territoriaux. Il s'agira également de travailler au passage progressif de la transmission des dossiers ADS au Contrôle de légalité en flux dématérialisé (via Plat'AU), conditionné par une montée de version du logiciel CartADS, prévue au premier trimestre.

Pour poursuivre la consolidation des métiers ADS à l'ATIP, l'ensemble des outils existants seront vérifiés, mis à jour, adaptés, et de nouveaux outils seront mis en place, notamment pour la

gestion des recours administratifs et contentieux au sein de l'ATIP ou encore pour la formation des nouveaux arrivés en ADS.

Enfin, les retours positifs sur l'accompagnement des communes par l'ATIP font des formations CartADS, B.A.-BA de l'ADS et autres webinaires des temps d'échanges, qui seront maintenus en 2024.

CHIFFRES CLÉS

20 000

EqPC* (Équivalent Permis de Construire)

CHIFFRES PRÉVISIONNELS

Secteur ADS	EqPC en 2024	Communes ADS
Antenne ADS de Molsheim	3 550	70
Territoire Nord	6 750	137
Territoire Ouest	4 900	162
Territoire Sud	4 800	101
Total	20 000	470

* La charge d'instruction ADS est calculée en appliquant aux différents dossiers un coefficient de pondération (par exemple, un permis d'aménager représente la charge d'instruction de 2 permis de construire, alors qu'un CUA ne représente qu'un cinquième de l'instruction d'un permis de construire).



Mission Conseil

Toute collectivité membre peut solliciter un conseil gratuit de l'ATIP sur les sujets relevant de son périmètre d'intervention (application du droit des sols, urbanisme, aménagement, fiscalité de l'urbanisme et environnement).

L'activité de conseil permet de répondre à des questionnements quotidiens des collectivités dans un contexte de fortes évolutions législatives et réglementaires.

Après la Loi Climat et Résilience en 2021, et la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables en 2023 pour ne citer que les plus emblématiques, comment aborder le Zéro Artificialisation Nette, entre le constat de la consommation foncière et la question à venir de la mesure de l'artificialisation des sols, comment réfléchir à de

nouveaux modèles d'aménagement ? De la décarbonation de l'économie à la préservation des fonctionnalités des sols, comment tenir le cap des projets imaginés par les équipes municipales et intercommunales, en prenant néanmoins en compte ces nouveaux enjeux ?

L'ATIP continue de partager avec ses partenaires du RITA les pistes pour continuer à faire avancer les projets des collectivités. Du conseil opérationnel au conseil permettant d'éclairer les nouvelles obligations des collectivités, le conseil prend une place essentielle dans l'accompagnement des membres en complément ou en préalable indispensable aux missions d'accompagnement.

Conformité et Contrôle en ADS

Cette seconde année de fonctionnement de la mission sera marquée par l'arrivée d'un 3^e contrôleur au sein de l'unité Conformité et Contrôle.

Pour un bon nombre de communes adhérentes à la mission, cette année 2024 permettra d'assoir et de confirmer la politique communale de contrôle mise en place en 2023.

Afin de consolider le métier de contrôleur Conformité et Contrôle, l'ensemble des outils et procédures seront ajustés et mis à jour compte tenu des évolutions réglementaires en matière de Police de l'urbanisme et d'ADS.

Le travail sur la mise en place d'un nouvel outil sera également mené avec INETUM (logiciel métier CartADS) dans le but de développer un module configuré et adapté à un usage « terrain ».

Enfin, l'année à venir permettra de renforcer les partenariats, mais aussi d'en développer de nouveaux : Gendarmerie Nationale, Office Française de la Biodiversité (OFB), Médiateur de la République.

CHIFFRES CLÉS

154 communes

adhérentes en décembre 2023

3 contrôleurs

Conformité et Contrôle en ADS

Accompagnement technique en urbanisme

Suite à la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols (dite « loi ZAN 2 ») et aux décrets d'application de novembre 2023, le dispositif législatif et réglementaire autour de l'objectif Zéro Artificialisation Nette semble stabilisé. Le SRADDET Grand Est devrait être remanié pour traduire cet objectif d'ici la fin de l'année, ce qui permettra aux territoires de commencer à le décliner à leur échelle. Les réflexions stratégiques locales vont s'intensifier et les évolutions des documents d'urbanisme également.

Par ailleurs, les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, créées par la loi du 10 mars 2023, devraient être arrêtées dans l'année. Sur ce point également, des évolutions des documents d'urbanisme sont attendues afin de rendre effectivement possibles les installations de production

d'énergies renouvelables dans les zones ainsi définies. Pour répondre à ces besoins, l'ATIP poursuit son travail de veille juridique et technique ainsi que ses réflexions avec les services de l'État et ses différents partenaires, notamment le RITA : modalités de mise en œuvre des nouvelles procédures « simplifiées » pour faire évoluer les PLU, poursuite du groupe de travail piloté avec l'ADEUS sur l'adaptation de l'écriture des PLU face aux enjeux du changement climatique, articulation avec les enjeux fonciers...

Enfin, et comme toujours, l'ATIP reste attentive à proposer des solutions articulant la planification, l'urbanisme opérationnel et l'application du droit des sols afin d'optimiser le passage de la règle d'urbanisme au projet concret.

Accompagnement technique en aménagement

UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Le cadre de l'aménagement évolue en tenant compte des forts enjeux environnementaux. L'ATIP poursuit sa dynamique en adaptant son accompagnement au plus près des préoccupations des collectivités notamment en faisant évoluer ses formations, ses pratiques, ses méthodologies d'études et d'animation ainsi qu'en développant des partenariats d'ingénierie notamment dans le cadre du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA).

Seront ainsi développées les études territoriales, d'optimisation du foncier, de requalification des zones d'activités économiques ainsi que les formations en habitat.

Les collectivités peuvent ainsi bénéficier de conseils et d'accompagnements adaptés aux problématiques de leur territoire que ce soit dans le domaine de la fiscalité de l'aménagement, de l'inventaire ou de la réalisation de Schémas Directeurs des Zones d'Activités Économiques, d'aménagement opérationnel, d'étude de faisabilité ou encore d'animation pour l'émergence de projets de territoire et ce en collaboration avec les acteurs du territoire alsacien.

CHIFFRES CLÉS

66 opérations d'accompagnement en urbanisme actives au 1^{er} janvier 2024

Type d'opérations	Nbr
Élaborations ou révisions générales de PLU	1
Révisions « allégées » de PLU(i)	18
Modifications de PLU(i)	8
Modifications simplifiées de PLU(i)	24
Mises à jour des annexes de PLU(i)	4
Déclarations de projets	2
Accompagnement de CDC pour la mise en œuvre du PLU(i)	4
Numérisation de PLU(i) au standard CNIG	1
Instauration du droit de préemption urbain	2
Autres	2
Total	66

Accompagnement technique sur les stratégies territoriales

2024 est une année déterminante, à l'instar de celles qui vont suivre, sur le chemin des transitions écologiques, énergétiques et de la prise en compte des objectifs Zéro Émission Nette (ZÉN) et Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Comprendre et intégrer ces mutations est crucial pour aménager le territoire. Aussi, élaborer une stratégie est une manière d'intégrer ces enjeux et de construire de manière partagée l'avenir des territoires en pensant le temps long tout en concevant les déclinaisons thématiques et opérationnelles.

Dans cette perspective l'ATIP déploie, adapte et affine ses accompagnements pour l'élaboration de stratégies territoriales, en lien avec le RITA, notamment :

- sur le volet économique : inventaires, requalification, Schémas Directeurs des ZAE, friches
- sur le foncier stratégique avec des études de potentiel et d'optimisation du foncier dans les enveloppes urbaines, sur le devenir des friches

- sur les objectifs environnementaux (sobriété foncière et énergétique, gestion intégrée de l'eau, biodiversité, qualité des espaces et fonctionnalité, décarbonations, mobilités, etc.) et les nouveaux modèles qui en découlent
- pour proposer des stratégies de communication et de concertation avec les citoyens et parties prenantes
- pour mobiliser les outils d'urbanisme réglementaires et opérationnels favorisant la mise en œuvre les projets de territoire tels que les PLU(i), cartes communales, opérations d'aménagement, financements, maîtrise foncière, qualité des projets
- pour observer les évolutions du territoire afin de réajuster la stratégie : outils de suivi des projets d'aménagement et de construction, observation des dynamiques territoriales.

CHIFFRES CLÉS

43 projets en cours toutes opérations confondues

Territoires	Nbr
Territoire Nord	8
Territoire Ouest	9
Territoire Sud	26
Total	43

Type d'opérations	Nbr
Fiscalité	
Projet à vocation d'habitat	8
Projet à vocation d'activité	7
Espaces publics/traverses/supports de déplacement	28
Total	43

Accompagnement technique de la CeA

L'ATIP accompagne la CeA en participant à l'animation du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et en concourant à la solidarité territoriale. Elle contribue à l'offre de services proposée par le RITA pour accompagner la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Elle poursuit ses partenariats, notamment avec la DDT et la DRFIP pour apporter plus de lisibilité sur la taxe d'aménagement.

L'ATIP apporte un appui aux démarches et plans élaborés par la CeA et contribue à la réalisation de projets d'aménagement opéra-

tionnels. Elle partage ses expertises techniques et ses connaissances au travers d'une veille juridique et technique, de formations ciblées des élus et des services dans ses domaines de compétences et par la transmission de ses données, de rapports, de cartographies ou de tableaux de bord.

CHIFFRES CLÉS

45 dossiers en cours au 1^{er} janvier 2024

Une convention organisée autour de deux volets et de sept sous-volets :

Volet 1 :
Accompagnement des services de la CeA

Volet 2 :
Les missions d'intérêt général non exclusivement réalisées au bénéfice de la CeA

Mission Information Géographique

La mise en œuvre du service d'accompagnement pour les baux de chasse en 2023, s'est accompagnée d'un nombre important d'adhésions à la mission Information Géographique. Une campagne de formation des nouveaux utilisateurs du SIG de l'ATIP, IntraGéo, a démarré en fin d'année 2023 et va se poursuivre tout au long du premier semestre 2024.

Le SIG de l'ATIP va continuer à s'enrichir de nouvelles données, notamment avec l'intégration des réseaux d'eau potable et d'assai-

nissement obtenue du SDEA, ainsi qu'avec l'extension des données déjà disponibles, sur le territoire haut-rhinois.

Le nouveau service d'intégration de données et de cartographie à la carte, qui a fait ses débuts en 2023 avec la digitalisation des périmètres chassables va être développé durant l'année 2024. Il va permettre aux collectivités adhérentes à la mission qui le souhaitent de disposer de leurs données propres, dans IntraGéo.

CHIFFRES CLÉS

223 adhérents à la mission Information Géographique

214 communes, **1** PETR
8 communautés de communes

146 communes ont souscrit au service Baux de chasse

95 données collectées, mises en forme et tenues à jour

33 fiches pédagogiques et 33 fiches de métadonnées

Traitement des paies et des indemnités des élus

Après une année 2023 marquée par l'intégration de 75 nouveaux adhérents, l'année 2024 sera placée sous le signe de la consolidation. Consolidation des missions tout d'abord, avec des collectivités toujours plus nombreuses à basculer en « paie à façon », formule qui permet de déléguer l'entière réalisation des paies. Le passage à la paie à façon s'accompagne au préalable d'une étude approfondie des problématiques de paie de la collectivité dans le cadre d'une rencontre en mairie.

Consolidation de l'équipe également, avec l'arrivée de nouveaux gestionnaires paie dont l'expertise va s'avérer précieuse pour aborder les défis qui viendront jaloner l'année civile 2024 : la nouvelle norme comptable M57 (qui s'impose à toutes les entités), la DSN (Déclaration Sociale Nominative) dont le travail de vérification (analyse des courriers

de l'URSSAF ou de la Caisse des Dépôts...) s'avère de plus en plus complexe, la saisie des absences maladie...

Le Club Utilisateurs de la mission paie se réunira également, et contribuera par ses remarques à l'amélioration continue du service rendu aux collectivités. Il se penchera également sur les chantiers de demain (DSN évènementielle, dématérialisation des actes administratifs, etc.).

CHIFFRES CLÉS

464 adhérents à la mission

136 collectivités et établissements adhérents à la formule « paie à façon »

6200 paies par mois

7 gestionnaires paie et 1 responsable au contact des collectivités

10 collectivités et établissements membres du Club Utilisateurs

Gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sont soumises, comme les demandes en matière d'application du droit des sols, à une obligation, pour la commune, de mettre en œuvre un dispositif de saisine par voie électronique (SVE).

La DIA étant par ailleurs un outil essentiel en matière de foncier, l'ATIPy a vu l'opportunité de créer une mission de « Gestion des DIA » à l'attention de ses membres, et s'est associée à cette occasion avec son partenaire du Réseau d'Ingénierie Territoriale expert en matière de foncier, l'EPFA.

L'ATIP et l'EPFA interviennent de manière complémentaire. L'EPFA dispense une formation sur la stratégie foncière et les aspects juridiques de l'instruction des DIA. Elle peut également être mobilisée pour du conseil en cas de préemption.

L'ATIP, quant à elle, met à disposition le logiciel CartADS, déjà connu des communes

pour l'ADS. CartADS intègre un portail de dépose en ligne, et des outils d'aide et de sécurisation de l'instruction, assortis de modèles d'actes de courriers. L'ATIP accompagne également la collectivité sur la définition de son processus de traitement de DIA avec le logiciel, notamment lorsque la compétence est intercommunale.

Le logiciel CartADS intègre par ailleurs des outils de capitalisation et de suivi des données liées au DIA, sous forme de tableaux de bords, et de cartographies SIG, qui pourront étayer la connaissance du territoire, notamment dans le contexte du ZAN.

L'année 2024 pourrait voir encore évoluer le traitement des DIA, l'État envisageant de rendre leur dématérialisation obligatoire, et prévoyant fin 2024 une interconnexion entre les logiciels de notariat, les logiciels d'instruction, et France Domaines.

CHIFFRES CLÉS

2 présentations en CDC planifiée

1 présentation en CDC en perspective

13 communes en cours d'adhésion

Gestion des listes électorales

Après une année 2023 sans échéance électorale, les élections européennes, programmées le dimanche 9 juin 2024, seront le rendez-vous incontournable de l'année pour la mission gestion des listes électorales.

À cette occasion, des réunions d'information seront organisées à Strasbourg, en avril 2024, à l'intention des 300 communes adhérentes à la mission gestion des listes électorales. Ces rencontres permettront aux communes de disposer d'une information complète, tant sur le plan des actions à mener sur le logiciel que sur le plan réglementaire, afin d'aborder le scrutin européen avec sérénité.

À l'approche des élections européennes, des actions de formation cibleront particulièrement les nouveaux utilisateurs du logiciel

OpenElec. L'accompagnement au plus proche des communes sera renforcé, afin que toutes les manipulations indispensables soient réalisées dans les temps – changement de mot de passe, obligatoire tous les 6 mois, veille régulière sur les inscriptions ou les radiations qui resteraient en instance, etc.

Enfin, à quelques semaines du jour J, la communication sera régulière, via l'envoi de fiches conseils et d'un calendrier prévisionnel recensant les actions à mener sur le logiciel. L'ATIP enverra également les cartes électorales pour les nouveaux inscrits, sans oublier les listes électorales et d'émargement.

CHIFFRES CLÉS

Dans l'optique des élections européennes du 9 juin 2024

4 sessions d'information organisées en présentiel à l'attention des communes adhérentes

1 750 cartes électorales envoyées aux communes adhérentes

1 calendrier électoral recensant l'ensemble des actions à réaliser

4 fiches conseils pour accompagner les collectivités dans leurs obligations réglementaires

STRASBOURG

• **Florence Wiel**
Directrice
Tél : 03 88 76 63 63
florence.wiel@atip67.fr

• **Antoine Lamic**
Secrétariat
Tél : 03 88 76 67 03

ANTENNE ADS DE MOLSHEIM

• **Nathalie Nouknaf**
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 85 86
nathalie.nouknaf@atip67.fr

HAGUENAU

• **Marie-Paule Georgel**
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 87 27
marie-paule.georgel@atip67.fr

• **Lydie Jousseau**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 20

SAVERNE

• **Jean-Baptiste Alberico**
Responsable territorial
Tél : 03 68 33 87 06
jean-baptiste.alberico@atip67.fr

• **Valérie Hoffmann**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 06

OBERNAI

• **Paulette Albert**
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 77
paulette.albert@atip67.fr

• **Florence Andelfinger**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 85 80

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

• **Monique Oechsel**
Directrice adjointe
Tél : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@atip67.fr

PAIES ET LISTES ÉLECTORALES

• **Gildas Mignot**
Responsable de l'unité
Tél : 03 88 76 64 50
gildas.mignot2@atip67.fr

INFORMATIQUE CARTADS

• **Eric Soeder**
Responsable systèmes d'information
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

• **Betty Desjardin**
Référente information géographique
Tél : 03 88 76 68 07
betty.desjardin@atip67.fr

FORMATIONS DES ÉLUS ET SERVICES

• **Lucie Heiligenstein**
Assistante formations
Tél : 03 88 76 67 78
formation@atip67.fr

GESTION DES DIA

• **Eric Soeder**
Responsable systèmes d'information
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

CONTRÔLE ET CONFORMITÉ EN ADS

• **Cédric Wilt**
Responsable de l'unité
Tél : 03 69 33 21 89
cedric.wilt@atip67.fr